

RESPECTER L'INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE ET LA PRÉSOMPTION D'INNOCENCE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 30 MAI 2016

Ligue
des droits de
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Les poursuites intentées contre quatre personnes en raison de l'incendie d'une voiture de police sont inquiétantes. Si le fait lui-même est parfaitement répréhensible, tout le monde s'accorde à considérer qu'il n'existe aucune preuve matérielle qui montre l'une des personnes poursuivies en train de commettre cette agression. Seuls des éléments de personnalité et de « renseignements » justifieraient ces mises en examen. Si, à ce jour, le juge de la liberté et de la détention a refusé la mise en détention de trois des quatre personnes poursuivies, l'appel du parquet montre la volonté de ce dernier, comme du ministre de l'Intérieur, de suivre certains syndicats de police dans leur mépris de l'indépendance de la justice et de la présomption d'innocence.

La LDH appelle à respecter pleinement ces principes.